



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 6 Juin 2018

Le conseil est convoqué le mercredi 6 juin 2018, à 20h, à la maison des associations.

Présents : Lambert, Nerbusson, Brunet, Grolleau, Tinel, Créon, Berthonneau, Daniel, Bernard, Lavaud

Absents excusés : Mmes Robereau, Morisset, M. Mollé

Absents avec procuration : M. Pasquet à M. Nerbusson

- M. Brunet Martial est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, les décisions prises en vertu de la délibération du 28 mars 2014.

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1- TLPE – Actualisation des tarifs 2019

Comme tous les ans, il est nécessaire de se prononcer sur le maintien ou le changement du taux à appliquer pour la tarification de la TLPE.

Pour 2018, le taux est de 60 % du tarif en vigueur. Monsieur le Maire rappelle la situation.

Pour 2019, le taux sera de 80 % du tarif en vigueur (comme décidé lors de l'instauration de la TLPE sur la commune).

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'instaurer le taux de 80 % du tarif en vigueur pour la tarification de la TLPE.

2 – Redevance occupation du domaine public par Gérédis pour 2018

Comme tous les ans, les entités gérant les réseaux (gaz, télécom, électricité) transmettent à la commune les sommes à percevoir pour l'occupation du domaine public.

Gérédis, pour 2018, reversera à la commune 202.79 €.

Pour rappel, en 2017, Gérédis avait versé 198.58 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le montant de la redevance versé par Gérédis, soit 202.79 €.

3 – Animaux morts sur la commune – procédure pour euthanasie ou incinération :

Monsieur le Maire explique que des animaux blessés ou morts sont apportés chez les vétérinaires et ceux-ci procèdent à leurs euthanasies ou leurs incinérations. Les frais d'euthanasie ou d'incinération sont facturés à la commune où l'animal a été trouvé.

Monsieur le Maire propose que les animaux trouvés sur la commune soient d'abord être déclarés en mairie, ils ne pourront être emmenés chez le vétérinaire qu'après accord écrit de la Mairie. La commune délivrera un justificatif de passage à transmettre aux vétérinaires.

Les vétérinaires sont déjà au courant de la démarche par le biais de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'instaurer une procédure de dépose d'animaux morts chez les vétérinaires qui est la suivante : tous animaux trouvés sur la commune soient déclarés en mairie, ils ne pourront être emmenés chez le vétérinaire qu'après accord écrit de la Mairie. La commune délivrera un justificatif de passage à transmettre aux vétérinaires.

4 – Financement camion frigorifique pour les associations caritatives thouarsaises :

Monsieur le Maire explique que toutes les communes du territoire ont été sollicitées par la Mairie de Thouars concernant le financement d'un camion frigorifique pour les associations caritatives de Thouars afin de transporter les produits frais ou surgelés venant de Niort, Parthenay ou Doué-en-Anjou.

En effet, le camion actuel est hors service depuis le 19 mars et l'achat d'un autre véhicule est nécessaire mais représente un coût de 36 000 € TTC.

Les 4 associations disposent d'un budget de 26 000 € d'apport pour l'achat de ce véhicule. La Ville de Thouars assure l'entretien, le garage et l'assurance du véhicule.

La Mairie de Thouars sollicite les communes pour une participation exceptionnelle. La mairie informe que sur la totalité des bénéficiaires des 4 associations caritatives, 25% sont issus des communes du Thouarsais.

La commune a pris contact avec la Mairie de Thouars pour connaître le nombre de bénéficiaires issus de Ste Verge. Il a été fait retour que compte tenu du caractère confidentiel des situations traitées par ces associations, il ne dispose pas de données précisant la répartition des foyers aidés par commune.

Monsieur le Maire propose d'allouer un montant de 150 € pour le financement de ce camion. (Explication du calcul : $36\,000 - 26\,000 = 10\,000$ €, $10\,000 \times 25\% = 2\,500$ €, $2\,500 / 30$ communes = 85€)

La CCT avait proposé que les communes apportent 30cts d'euros par habitant.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote :

Abstention : 1 Tinel Pierre

Pour : 10

- D'allouer la somme de 150 € pour le financement d'un camion frigorifique pour les 4 associations caritatives du thouarsais.

5 – Nouvelle convention pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols – Autorisation du Maire à signer la convention :

Monsieur le Maire rappelle, que lors de la création de la communauté de communes du thouarsais, il avait été décidé que les demandes d’urbanisme passent par le service urbanisme de la communauté de communes, et que ces instructions seraient régies par une convention.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais a revu le champ d’application de la convention concernant l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols.

Par manque de temps, le service urbanisme souhaite transmettre aux communes l’instruction des certificats d’urbanisme d’information. En effet, depuis la mise en place du SCOT/PLUI, les agents du services urbanisme manqueraient de temps pour traiter les dossiers d’urbanisme.

Martial Brunet demande combien de temps court cette convention. La convention est d’une durée d’un an renouvelable par tacite reconduction. Mais il est espéré qu’après la mise en place du SCOT/PLUI, le service urbanisme récupère les certificats d’urbanisme d’information.

L’instruction de ces certificats d’urbanisme vient s’ajouter au travail du secrétariat de mairie.

Il est demandé au conseil d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote :

Abstention : 4 (Brunet Martial, Grolleau Michel, Berthonneau Aline, Bernard Josiane)

Contre : 1 (Tinel Pierre)

Pour : 6

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens de la Communauté de Communes du Thouarsais pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols.

6 – Rénovation de la mairie : Avenants

Monsieur le Maire présente la totalité des plus et moins-values.

Il rappelle que le chantier n’a été pas simple. Nous rencontrons un problème avec le lino. La réception du chantier aura lieu le 19 juin.

Monsieur le Maire propose de passer au vote les plus et moins-values du chantier.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

- D’approuver les plus et moins-values présentées en annexe, du chantier de la rénovation de la mairie.

7 – CDD – Renouvellement de contrat pour la mairie (ménage des bâtiments communaux) et le périscolaire :

Monsieur le Maire explique qu’il est nécessaire de renouveler le contrat de l’agent occupant le poste d’entretien des bâtiments pour juillet et août. L’agent sera en charge du ménage des bâtiments communaux. L’agent sera recruté dans le cadre d’un accroissement saisonnier d’activité au grade d’adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018 pour un temps de travail de 89.10h pour les 2 mois.

Il est nécessaire également de renouveler ce contrat par la suite à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu’au 31 décembre 2018. L’agent aura toujours l’entretien des bâtiments communaux et également la mission, dans le cadre du périscolaire, d’encadrer les enfants pendant le temps du repas et les Temps d’Activités Périscolaires. L’agent sera recruté dans le cadre d’un accroissement

temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour un temps de travail de

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

8 - CDD – Renouvellement de contrat pour le périscolaire :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de l'agent occupant le poste pour la bibliothèque pour juillet et août. L'agent sera en charge de la gestion de la bibliothèque. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018 pour un temps de travail de 64h pour les 2 mois.

Il est nécessaire également de renouveler ce contrat par la suite à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. L'agent aura toujours la gestion de la bibliothèque mais également les temps de garderie et également les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour un temps de travail de

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

9 - Modification du tableau des effectifs : Ouverture de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 17h30 :

Le CDG a présenté son tableau d'avancement pour 2018.

Au vu des propositions, il est proposé de nommer Mme Teillet Béatrice pour l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Pour se faire, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17h30.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17h30.

10 – Brise soleil à la cantine : Devis :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place un brise soleil à la cantine, au-dessus de la porte fenêtre qui donne sur la cuisine côté cour, car quand le soleil est fort, il fait extrêmement chaud avec la chaleur des fourneaux.

Un croquis avait été demandé à l'architecte R et C pour ensuite pouvoir contacter les entreprises.

Deux entreprises ont été sollicitées :

Charpente thouarsaise : 2 400 € HT

Pineau menuiserie : 1 120 € HT

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise pineau menuiserie pour un montant de 1 120 € HT.

11 – Sécurisation de la RD 37 : choix de l'entreprise et engagement des travaux :

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'appel d'offre, le cabinet de géomètre avait estimé les travaux à 35 232.50 € HT.

L'ouverture des plis a eu lieu, où il n'y a eu qu'un candidat. L'entreprise M.RY avait écrit nous informant qu'il ne pourrait pas répondre au vu du calendrier demandé. Beaucoup d'entreprises aussi ne trouvent pas de personnel alors qu'il y a du travail.

C'est l'entreprise Colas qui a été retenue pour un montant de 48 494 € HT. Soit une augmentation de 13 000 €. Cette augmentation s'explique par l'évolution des tarifs du pétrole et de la reprise économique. Monsieur le Maire présente l'offre de la Colas.

Il est proposé au conseil de retenir l'entreprise Colas et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise Colas pour un montant de 48 494 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

12 – FPIC 2018

Monsieur le Maire rappelle les réunions concernant le pacte financier et fiscal : Augmentation des impôts ménage de 3 % pour la part CCT. La gestion des zones d'activités : aujourd'hui le foncier bâti revenait aux communes, Maintenant que la gestion est passé sous le contrôle de la CCT, toute extension ou nouvelle construction : 50 % CCT et 50 % commune. Le Fonds de concours : il a été décidé de le diminuer, l'aide donner aux communes sur des projet communaux. Le financement avant était de 12 € /hab cumulable sur 3 années pour un gros projet, maintenant il est proposé 8.90 € /hab, suivant des critères et des règles en cours de réflexion.

Le FPIC : fonds péréquation, Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de répartition par l'Etat. Et explique que celui-ci devait augmenter pendant 7ans mais a fini par être figé. L'Etat a changé des paramètres de répartition entre collectivités.

Les règles de répartition aujourd'hui sont : 60 % communes et 40 % CCT. La CCT demande, dans le cadre du pacte financier et fiscal que la répartition soit de 50%/50%.

Il n'est pas normal que les communes doivent faire tout le temps des efforts.

Il est proposé au conseil de ne pas changer la répartition pour l'attribution du FPIC, soit de conserver la répartition 60/40.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De maintenir la répartition actuelle du FPIC soit 60 % pour les communes et 40 % pour la CCT.

13 – Convention HNDS :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du futur Lotissement de la Croix camus, des logements sociaux vont être réalisés. Afin de rappeler les obligations de chacun, entre Habitat Nord Deux-Sèvres (HNDS), Deux-Sèvres Aménagement et la Commune, il est nécessaire qu'une convention tripartite soit signée. Monsieur le Maire présente les obligations de chaque partie.

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre Habitat Nord Deux-Sèvres (HNDS), Deux-Sèvres Aménagement et la Commune.

Questions diverses :

Trésorerie :

La trésorerie se porte bien.

Dotations de l'Etat :

Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution des dotations perçues par la commune : DSR stable, FPIC : - 2000 €, DGF : - 5 000 €. La commune a perdu 80 000 € sur 5 ans.

GEMAPI :

2 syndicats sont amenés à ne plus exister : le syndicat de la Losse et la Dive du sud.

Lotissement croix camus :

Normalement, le chantier devait commencer le lundi 4 juin mais il y a eu un problème de personnel. Les délais restent les mêmes pour l'ensemble du projet.

SCoT/PLUI :

Une réunion a eu lieu pour le Zonage agricole et naturel, zonage économique : service urbanisme a fait des propositions, aux élus de valider.

Concerts à l'église :

Musique tzigane le 17 juin,

La gaieté oironnaise en octobre

Place de la liberté :

Monsieur le Maire explique qu'un groupe de travail travaille sur l'aménagement de la place de la Liberté. Lors d'un prochain conseil, une présentation sera faite sur les réflexions en cours. Une étude de faisabilité sera faite sous cette mandature pour que le projet se réalise sous une autre.

Demande de subvention :

Toujours en attente du retour de la DETR concernant les demandes de 2017 et 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h15.